



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 75

DEUXIÈME SESSION, QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

DIX HEURES

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} COOK tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi sur l'abaissement du seuil d'admissibilité au dépistage systématique du cancer du sein/The Earlier Screening for Breast Cancer Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} la ministre NAYLOR, M^{me} BYRAM, M. le ministre SIMARD, M. PIWNIUK, M^{me} CORBETT, M. LAGASSÉ et M^{me} DELA CRUZ interviennent.

Conformément à l'article 25 du *Règlement*, le débat est interrompu afin de mettre aux voix la motion de deuxième lecture du projet de loi 203, projet de loi choisi émanant d'un député.

La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté à 11 h 55.

Conformément à l'article 34 du *Règlement*, le leader adjoint de l'opposition officielle à l'Assemblée annonce que la proposition émanant d'un député et portant sur le droit de défendre son domicile et sa famille sera examinée le prochain jeudi où seront abordées les affaires émanant des députés.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. JOHNSON tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 222 — *Loi sur les intrus criminels et modification de la Loi sur la responsabilité des occupants/The Criminal Trespassers Act and Amendments to The Occupiers' Liability Act*.

Le débat se poursuit.

M^{me} CROSS intervient. M. BLASHKO exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

L'Assemblée reprend le débat sur la proposition présentée par M^{me} COOK :

Proposition n° 13 : Augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation

Attendu :

que le présent gouvernement provincial a permis des augmentations effrénées à deux chiffres de la taxe scolaire partout à Winnipeg et au Manitoba, ce qui a fait grimper à des niveaux insoutenables les factures d'impôt foncier des propriétaires de résidence, des personnes âgées, des travailleurs et des familles;

que la Ville de Winnipeg a qualifié d'« historique » la ponction d'impôt foncier du gouvernement provincial, étant donné que des résidents partout à Winnipeg constatent cette semaine, en ouvrant leur facture d'impôt foncier, qu'ils devront payer des centaines de dollars de plus en impôt foncier;

que selon des données de la Ville de Winnipeg, les résidents sont confrontés à des augmentations de la taxe scolaire de 14 % dans la Division scolaire Pembina Trails, de 17 % dans la Division scolaire Louis-Riel, de 14 % dans la Division scolaire River East Transcona et de 15 % dans la Division scolaire de Winnipeg;

que dans son budget de 2025 le gouvernement provincial prévoit percevoir 182 millions de dollars de plus en impôt foncier pour l'éducation au moyen de l'augmentation de taxes et d'impôts et de l'élimination du remboursement de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire;

que ce montant s'ajoute aux 150 millions de dollars supplémentaires qui ont été perçus auprès des Manitobains au moyen de l'augmentation de l'impôt foncier pour l'éducation que prévoyait le budget de 2024;

que l'ancien gouvernement provincial progressiste-conservateur avait commencé à éliminer l'impôt foncier pour l'éducation en mettant en place un remboursement de 50 % pour tous les propriétaires de résidence, les personnes âgées et les agriculteurs et qu'il avait accordé aux entreprises une réduction de 10 % de cet impôt;

que le gouvernement provincial n'a pas encore proposé une nouvelle formule pour le financement de l'éducation comme il avait promis de le faire et qu'il a plutôt augmenté l'impôt foncier pour l'éducation prélevé auprès des propriétaires de résidence, des petites entreprises et des propriétaires de chalets;

que cette augmentation découle directement de mesures prises par le gouvernement provincial, c'est-à-dire, d'une part, l'élimination du remboursement universel de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire mis en place par les progressistes-conservateurs et, d'autre part, le remplacement de ce remboursement par un crédit limité qui ne s'applique qu'à l'égard des résidences principales, ce qui oblige les propriétaires de chalet, les petites entreprises et les autres contribuables à payer plus d'impôt foncier;

que les personnes âgées du Manitoba à revenu fixe ne devraient pas être forcées à quitter leur domicile à cause du fardeau fiscal qui leur est imposé en raison des décisions irresponsables prises par le ministre des Finances;

que le gouvernement provincial doit arrêter d'infliger des augmentations exorbitantes de la taxe scolaire aux travailleurs et à leurs familles, en particulier au moment où les Manitobains peinent déjà à joindre les deux bouts en raison de la crise du coût de la vie;

que les familles et les entreprises font face à des augmentations à deux chiffres de l'impôt foncier pour l'éducation partout dans la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin à ces augmentations de taxes et d'impôts nuisibles et à éliminer la taxe scolaire prélevée à l'égard des résidences au Manitoba.

Le débat se poursuit.

M^{me} la *ministre* MARCELINO, M. le *ministre* SANDHU et M. WOWCHUK interviennent. La motion est mise aux voix. Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, le vote est reporté à 11 h 55.

Pendant l'examen des affaires émanant des députés, M. JOHNSON demande que l'on vérifie si le quorum est atteint.

Le président suppléant informe l'Assemblée qu'il y a assez de députés présents pour constituer le quorum.

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, l'Assemblée procède au vote reporté à 11 h 55 sur la motion de M^{me} COOK tendant à la deuxième lecture et au renvoi en comité du projet de loi 203 — *Loi sur l'abaissement du seuil d'admissibilité au dépistage systématique du cancer du sein/The Earlier Screening for Breast Cancer Act*.

La motion, mise aux voix, est adoptée à la majorité.

POUR

ASAGWARA
BALCAEN
BEREZA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
BYRAM
CABLE
CHEN
COMPTON
COOK
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JOHNSON
KENNEDY
KHAN
KING
LAGASSÉ
LAMOUREUX

LOISELLE
MALOWAY
MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NARTH
NAYLOR
NESBITT
OXENHAM
PANKRATZ
PERCHOTTE
PIWNIUK
REDHEAD
ROBBINS
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SCHULER
SIMARD
SMITH
STONE
WHARTON
WIEBE
WOWCHUK.....51

CONTRE

.....0

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

Conformément au paragraphe 24(7) du *Règlement*, l'Assemblée procède au vote reporté à 11 h 55 sur la proposition présentée par M^{me} COOK :

Proposition n° 13 : Augmentations de la taxe scolaire et de l'impôt foncier pour l'éducation

Attendu :

que le présent gouvernement provincial a permis des augmentations effrénées à deux chiffres de la taxe scolaire partout à Winnipeg et au Manitoba, ce qui a fait grimper à des niveaux insoutenables les factures d'impôt foncier des propriétaires de résidence, des personnes âgées, des travailleurs et des familles;

que la Ville de Winnipeg a qualifié d'« historique » la ponction d'impôt foncier du gouvernement provincial, étant donné que des résidents partout à Winnipeg constatent cette semaine, en ouvrant leur facture d'impôt foncier, qu'ils devront payer des centaines de dollars de plus en impôt foncier;

que selon des données de la Ville de Winnipeg, les résidents sont confrontés à des augmentations de la taxe scolaire de 14 % dans la Division scolaire Pembina Trails, de 17 % dans la Division scolaire Louis-Riel, de 14 % dans la Division scolaire River East Transcona et de 15 % dans la Division scolaire de Winnipeg;

que dans son budget de 2025 le gouvernement provincial prévoit percevoir 182 millions de dollars de plus en impôt foncier pour l'éducation au moyen de l'augmentation de taxes et d'impôts et de l'élimination du remboursement de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire;

que ce montant s'ajoute aux 150 millions de dollars supplémentaires qui ont été perçus auprès des Manitobains au moyen de l'augmentation de l'impôt foncier pour l'éducation que prévoyait le budget de 2024;

que l'ancien gouvernement provincial progressiste-conservateur avait commencé à éliminer l'impôt foncier pour l'éducation en mettant en place un remboursement de 50 % pour tous les propriétaires de résidence, les personnes âgées et les agriculteurs et qu'il avait accordé aux entreprises une réduction de 10 % de cet impôt;

que le gouvernement provincial n'a pas encore proposé une nouvelle formule pour le financement de l'éducation comme il avait promis de le faire et qu'il a plutôt augmenté l'impôt foncier pour l'éducation prélevé auprès des propriétaires de résidence, des petites entreprises et des propriétaires de chalets;

que cette augmentation découle directement de mesures prises par le gouvernement provincial, c'est-à-dire, d'une part, l'élimination du remboursement universel de 50 % de l'impôt au titre de la taxe scolaire mis en place par les progressistes-conservateurs et, d'autre part, le remplacement de ce remboursement par un crédit limité qui ne s'applique qu'à l'égard des résidences principales, ce qui oblige les propriétaires de chalet, les petites entreprises et les autres contribuables à payer plus d'impôt foncier;

que les personnes âgées du Manitoba à revenu fixe ne devraient pas être forcées à quitter leur domicile à cause du fardeau fiscal qui leur est imposé en raison des décisions irresponsables prises par le ministre des Finances;

que le gouvernement provincial doit arrêter d'infliger des augmentations exorbitantes de la taxe scolaire aux travailleurs et à leurs familles, en particulier au moment où les Manitobains peinent déjà à joindre les deux bouts en raison de la crise du coût de la vie;

que les familles et les entreprises font face à des augmentations à deux chiffres de l'impôt foncier pour l'éducation partout dans la province,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement provincial à mettre fin à ces augmentations de taxes et d'impôts nuisibles et à éliminer la taxe scolaire prélevée à l'égard des résidences au Manitoba.

La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

POUR

BALCAEN
BEREZA
BYRAM
COOK
EWASKO
GOERTZEN
GUENTER
HIEBERT
JOHNSON
KHAN
KING

LAGASSÉ
LAMOUREUX
NARTH
NESBITT
PERCHOTTE
PIWNIUK
ROBBINS
SCHULER
STONE
WHARTON
WOWCHUK.....22

CONTRE

ASAGWARA
BLASHKO
BRAR
BUSHIE
CABLE
CHEN
COMPTON
CORBETT
CROSS
DELA CRUZ
DEVGAN
KENNEDY
LOISELLE
MALOWAY

MARCELINO
MOROZ
MOSES
MOYES
NAYLOR
OXENHAM
PANKRATZ
REDHEAD
SALA
SANDHU
SCHMIDT
SCHOTT
SIMARD
SMITH
WIEBE.....29

TREIZE HEURES TRENTE

M. le *ministre* MOYES dépose :

le rapport annuel de la Société pour l'efficacité énergétique au Manitoba et le supplément au rapport annuel pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025;

(Document parlementaire n° 124)

le rapport annuel de la Commission de protection de l'environnement du Manitoba pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025.

(Document parlementaire n° 125)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M. le ministre SANDHU et M. BEREZA font des déclarations de députés.

L'Assemblée permet le retour au dépôt de projets de loi.

Le projet de loi mentionné ci-après, dont l'objet a été indiqué, est lu une première fois :

(N^o 50) — *Loi modifiant la Loi sur les questions constitutionnelles/The Constitutional Questions Amendment Act.*

(M. le premier ministre KINew)

Conformément au paragraphe 28(1) du *Règlement*, M^{me} la ministre MARCELINO, M. KHAN et M^{me} CORBETT font des déclarations de députés.

M^{me} la ministre SCHMIDT propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Harry SCHELLENBERG, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M^{me} la ministre SCHMIDT, M. SCHULER et M^{me} SCHOTT interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M. LOISELLE propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Gérard LÉCUYER, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

MM. LOISELLE et NESBITT ainsi que M. le ministre SIMARD interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

M^{me} CROSS propose que l'Assemblée transmette à la famille de feu Herold DRIEDGER, qui a été député à l'Assemblée législative du Manitoba, ses sincères condoléances et sa gratitude pour le dévouement dont il a su faire preuve dans son travail au service de sa collectivité et de la population du Manitoba et que le président fasse parvenir une copie de la présente motion à la famille du défunt.

M^{me} CROSS, M. PIWNIUK et M^{me} LAMOUREUX interviennent. L'Assemblée se lève et adopte la motion.

Les pétitions qui suivent sont présentées et lues devant l'Assemblée législative du Manitoba :

M. BALCAEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. BEREZA — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. WOWCHUK — Demande visant à exhorter le ministre du Transport et de l'Infrastructure à prendre les mesures nécessaires pour effectuer des travaux de réfection sur la route provinciale à grande circulation n° 45, de Russell à la route provinciale à grande circulation n° 10, afin de répondre aux normes de l'Association des routes et transports du Canada.

M. PIWNIUK — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M. GOERTZEN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M. NARTH — Demande visant à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à rétablir immédiatement les trois salles de classe mobile à l'école Green Valley en vue d'atténuer le stress et de réduire la surcharge des classes et à exhorter le gouvernement provincial à relancer le projet d'agrandissement de cette école.

M. JOHNSON — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. PERCHOTTE — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. KHAN — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. KING — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à appuyer l'investissement dans un appareil d'imagerie par résonance magnétique, et son installation, pour le Centre régional de santé de Portage à Portage-la-Prairie au Manitoba.

M^{me} EWASKO — Demande visant, d'une part, à exhorter le ministre de l'Éducation et de l'Apprentissage de la petite enfance à annuler les modifications récemment apportées au *Règlement sur les brevets d'enseignement* qui abaissent les exigences en matière de spécialisation pour l'obtention d'un brevet d'enseignement et à rétablir les exigences en matière de mineures et majeures enseignables et de crédits pour le niveau primaire et intermédiaire qui sont essentielles pour veiller à ce que les enseignants aient des connaissances solides dans les matières principales et, d'autre part, à exhorter le gouvernement provincial à remédier à la pénurie d'enseignants en mettant en place des mesures différentes qui maintiennent des normes rigoureuses en matière de spécialisation puisque ces dernières sont cruciales pour offrir un enseignement de qualité à tous les élèves du Manitoba.

M^{me} HIEBERT — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

M. LAGASSÉ — Demande visant à exhorter le gouvernement provincial à demander qu'un examen de la décision du procureur de ne pas poursuivre le complice dans la mort de Jordyn Reimer soit effectué à l'extérieur de la province.

La séance est levée à 17 heures et l'Assemblée ajourne ses travaux au lundi 27 octobre 2025, 13 h 30.

Le président,

Tom Lindsey